

COMMENT REGLER VOS COTISATIONS

Pour vos futures échéances, profitez des avantages du prélèvement **ou** téléreglez vos factures sur Internet !

Simplifiez-vous la vie : optez pour le PRELEVEMENT de vos cotisations

Le prélèvement ! Une solution qui vous met à l'abri des retards de paiement, des oublis, des incidents postaux. Vous n'avez plus de chèques à signer, ni de courriers à affranchir.

Vous pouvez opter pour :

- le prélèvement automatique aux échéances
- le prélèvement automatique mensuel

La mensualisation est un contrat qui permet d'étaler le paiement des cotisations d'une façon régulière sur l'année. Lors de l'appel annuel, le solde dû après actualisation est réparti sur les échéances restant à courir.

Comment en faire la demande ?

Il suffit de nous retourner une demande de prélèvement dûment complétée et signée, accompagnée de vos coordonnées bancaires (RIB ou RICE).

L'imprimé peut être obtenu auprès de votre interlocuteur MSA ou téléchargé à partir de notre site Internet www.msalanguedoc.fr, rubrique " ".

Alors n'hésitez pas, réglez vos prochains appels de cotisations par prélèvement !

Une offre de services en ligne conçue pour vous

"Mon espace Internet privé : Comme je le veux, quand je le veux"

Grâce à votre espace Internet privé MSA, vous gagnez du temps. Cet espace vous permet d'effectuer :

- vos déclarations de revenus professionnels (DRP),
- vos demandes de changement de situation,
- vos demandes de modulation des appels fractionnés ou mensuels (DMA),
- vos estimations de cotisations non salariées agricoles,
- vos demandes d'attestations d'affiliation, de radiation...

- le téléversement de vos factures*

Comment vous inscrire sur le site Internet de la MSA?

- 1- Placez-vous sur la page d'accueil du site Internet www.msalanguedoc.fr,
- 2- Cliquez sur le lien "S'inscrire" situé dans le bloc de connexion intitulé "Mon espace privé",
- 3- Complétez le formulaire d'inscription en suivant les instructions,
- 4- Après vérification, nous vous adressons par courrier, à votre domicile, un code d'accès provisoire à personnaliser.

Simple, efficace et fiable : la gamme des services en ligne de la MSA permet de réaliser un certain nombre de démarches personnelles et professionnelles. Si vous êtes également employeur de main-d'œuvre, cet espace vous intéresse.

Comment téléverser vos cotisations sur votre espace privé *

Le service en ligne Téléversement à votre disposition pour faciliter vos démarches !

Pour accéder à ce service, il suffit simplement :

- 1- D'être inscrit sur le site Internet de votre MSA (www.msalanguedoc.fr) ou sur le site de net-entreprises.
- 2- De remplir le formulaire accessible sur votre page Internet à la rubrique « **Gestion des Comptes de Téléversement** » et le renvoyer à votre M.S.A. accompagné d'un RIB, RIP ou RICE. Dès que cette demande sera traitée par votre MSA, vous pourrez utiliser le service « **Téléversement des Factures** ».

Alors, dès maintenant, n'hésitez pas à régler vos cotisations en quelques clics et réduisons ensemble la consommation de papier.

Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche en ligne

Pour faciliter vos démarches quant à l'utilisation du téléservice, n'hésitez pas à contacter notre assistance en ligne :

Par mail : assistanceinternet_sudest@siera.msa.fr

Par téléphone : numéro cristal **09 69 39 22 29** (appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 8h15 à 17h

Le vendredi de 8h15 à 16h

Pour toute difficulté dans le règlement, le Conseil d'Administration vous invite à vous rapprocher des services de la MSA dans les meilleurs délais, lesquels sont à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Pour profiter de tous ces services,

Inscrivez-vous vite sur le site sécurisé de la MSA Du Languedoc